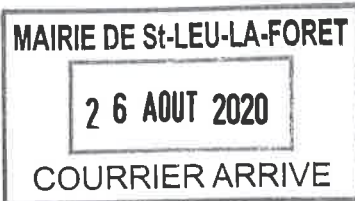


Réf. EG 91194
Affaire suivie par Emilie GRONDIN



SYNDICAT
DES EAUX
D'ILE DE
FRANCE



SEDIF

SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Paris, le **25 AOUT 2020**

Lettre recommandée avec AR n° 2C 134 505 7009 2

Objet : Projet de modification n° 2 du PLU de SAINT-LEU-LA-FORET

Vos réf. : DUA/DK/VL 20-0236 - Affaire suivie par Vincent LACOMBE

P.J. : observations du SEDIF

Destinataire : - pour action Urbanisme
(V. LACOMBE)
- pour contribution
- pour info CAB/DGS
+ Elu(e) pour décision
Elu(e) pour info Michèle CODRON
Sebastien HERANT
Monique BAQUIN
Observation
.....

Madame le Maire et chère collègue,

Par courrier du 28 juillet 2020, réceptionné le 31 suivant, vous avez adressé au SEDIF le dossier de modification n° 2 du PLU de votre commune.

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, les observations du SEDIF.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire et chère collègue, l'expression de mes sentiments cordiaux et dévoués.

Le Président,

André SANTINI

Ancien Ministre

Maire d'Issy-les-Moulineaux
Vice-président de la Métropole du Grand Paris

Madame le Maire

A l'attention de Michèle CODRON

Adjointe déléguée à l'urbanisme, l'aménagement
et à la transition écologique

Hôtel de ville

52 rue du Général Leclerc

CS 50021

95321 SAINT-LEU-LA-FORET Cedex

OBSERVATIONS DU SEDIF

PREAMBULE :

Le SEDIF ne possède **aucune installation** en superstructure à Saint-Leu-la-Forêt mais des canalisations de transport et de distribution enterrées.

I. Informations relatives à l'eau potable

Je vous propose de mettre à jour les informations concernant l'eau potable aux pages 118 et 142 du Rapport de présentation ainsi qu'aux pages 26 et 45 du Résumé non technique à partir des éléments ci-dessous :

L'EAU POTABLE

Le territoire de Saint-Leu-la-Forêt est desservi par le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF). La mission du SEDIF consiste à assurer l'alimentation en eau potable de 151 communes réparties sur 7 départements d'Ile-de-France, excepté Paris, soit près de 4,6 millions d'usagers. Au 1^{er} janvier 2011, le SEDIF a confié la production, l'exploitation, la distribution de l'eau et la relation avec les usagers à la société Veolia Eau d'Ile-de-France en vertu d'un contrat de délégation de service public pour une durée de 12 ans.

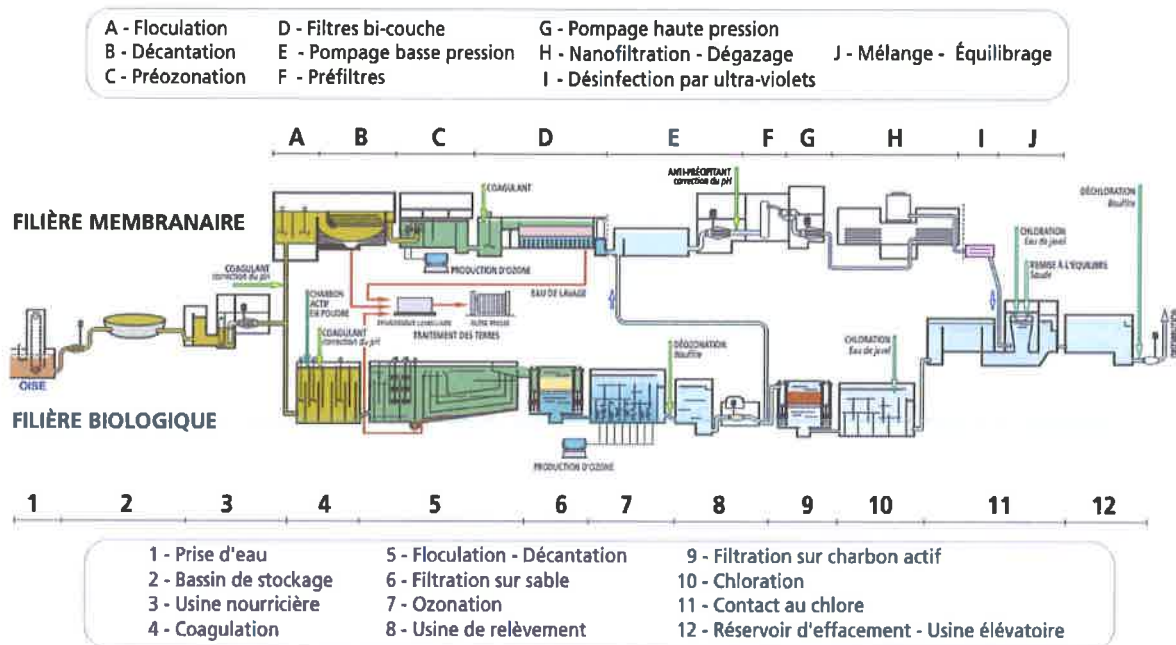
LA PRODUCTION ET LE TRAITEMENT

La commune de Saint-Leu-la-Forêt est alimentée en eau potable par l'eau de l'Oise traitée à l'usine de Méry-sur-Oise. En 2019, l'usine a produit en moyenne 154 000 m³/j, pour 870 000 habitants du Nord de Paris. Sa capacité maximale de production s'élève à 340 000 m³/j.

L'usine recourt à une technologie de nanofiltration depuis l'année 2000 pour 70 % de sa production, les 30 % restants provenant de sa filière de traitement initiale et conventionnelle utilisant le couplage "ozone-charbon actif en grains". Les eaux issues de ces deux filières sont mélangées avant d'être distribuées sur le réseau : l'eau obtenue est plus douce et d'une qualité remarquable grâce à la filière membranaire.

L'ajout d'un traitement aux ultra-violets sur la filière biologique (en aval de la filtration sur charbon actif) est actuellement en cours de travaux pour compléter le traitement. Le chantier devrait s'achever en septembre 2020.

Schéma de fonctionnement de l'usine de Méry-sur-Oise



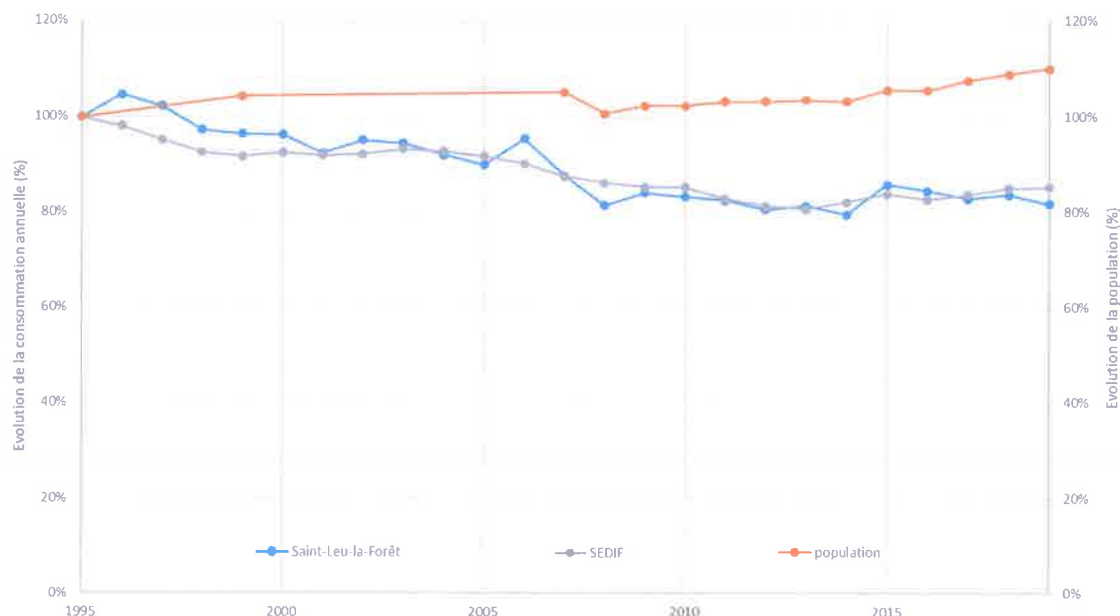
LA DISTRIBUTION ET LA CONSOMMATION

En 2019, un volume de 683 058 m³ d'eau potable a été distribué à 15 966 habitants grâce à un réseau de 55,1 kilomètres de canalisations.

Au 1^{er} janvier 2019, l'âge moyen du réseau de distribution était de 38,28 ans.

La consommation globale sur la commune de Saint-Leu-la-Forêt diminue depuis 1995, suivant ainsi la tendance du SEDIF.

Evolution de la consommation globale et de la population de 1995 à 2019
Commune de Saint-Leu-la-Forêt



LE RENDEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE

Le rendement du réseau du SEDIF est de 90,18 % en 2019. Afin de le maintenir à un haut niveau, le SEDIF a notamment intensifié l'effort de renouvellement des conduites dans son XV^{ème} Plan d'investissement pour la période 2016-2021.

Les taux de fuite (nombre de fuites sur canalisations par km de réseau) sur les trois dernières années sont les suivants :

	2017	2018	2019
Saint-Leu-la-Forêt	0,15	0,11	0,07
SEDIF	0,18	0,15	0,12

Les canalisations sur la commune de Saint-Leu-la-Forêt présentent moins de fuites par km sur les trois dernières années que les canalisations de l'ensemble des communes adhérentes au SEDIF.

LA QUALITE DE L'EAU

La qualité de l'eau potable à Saint-Leu-la-Forêt fait l'objet de nombreuses analyses effectuées sous l'autorité de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Ile-de-France.

L'eau potable distribuée en 2018 à Saint-Leu-la-Forêt a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés (nitrates, fluor, pesticides...), compte tenu des connaissances scientifiques actuelles.

Les résultats des dernières analyses réglementaires, effectuées par un groupement de laboratoires dont le mandataire est le Laboratoire départemental des analyses de l'eau (laboratoire agréé par le Ministère de la Santé), sur l'eau distribuée à Saint-Leu-la-Forêt, sont consultables sur le site internet de l'ARS <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/eau-du-robinet-comment-sinformer-sur-sa-qualite>

LE PRIX DE L'EAU

A Saint-Leu-la-Forêt, le prix de l'eau s'élève à 4,2201 euros TTC du m³ au 1^{er} janvier 2020 (sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³).

Pour une consommation moyenne de 120 m³ d'eau par an, la part du prix du m³ relevant de la seule responsabilité du SEDIF (hors taxes et redevances), le même pour toutes les communes desservies, ressort à 1,30 € H.T. Au 1^{er} janvier 2020, le prix de l'eau a diminué de 10 centimes.

Le prix figurant sur la facture d'eau et payé par l'utilisateur, sur le territoire du SEDIF, couvre la facturation de deux services fournis aux abonnés et de cinq taxes :

- la collecte et le traitement des eaux usées sortant du domicile, pour 2,0025 € H.T. par m³,
- le traitement et la fourniture de l'eau potable jusqu'au robinet du domicile, assurés par le SEDIF, pour 1,30 € H.T. par m³,
- les taxes des établissements publics de l'Etat intervenant dans le domaine de l'eau, à savoir l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) pour trois d'entre elles, Voies Navigables de France (VNF) pour la quatrième, et enfin la TVA pour le compte de l'Etat, pour un total de 0,9176 € par m³ pour toute la commune.

La première et la dernière part ne relèvent pas de la responsabilité du SEDIF : leurs taux sont arrêtés par les organismes ou collectivités pour le compte desquels elles sont facturées (services d'assainissement, AESN, VNF, Etat pour la TVA) et les sommes perçues leur sont intégralement reversées.

II. Projets de construction et d'aménagement

Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que toute urbanisation nouvelle ou toute opération de voirie nécessitera l'adaptation (extension) du réseau public de distribution d'eau, afin d'ajuster sa capacité aux besoins des usagers et d'assurer la défense incendie.

Je vous invite donc à prendre en compte les dispositions relatives aux participations à la réalisation d'équipements publics exigibles à l'occasion de la délivrance d'autorisations d'occupation du sol prévues par le Code de l'urbanisme, visant à donner aux communes les moyens de financer lesdites infrastructures.